



East Angus

Ma ville, ma vie

VILLE DE EAST ANGUS

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est donné aux citoyens de la Ville de East Angus qu'une demande de dérogation mineure sera étudiée à la séance régulière du conseil du 3 avril 2023 à 19h. La réunion aura lieu à la salle du conseil de la Ville de East Angus, située au 200, rue Saint-Jean Est, East Angus, Québec, J0B 1R0.

La demande concerne l'approbation aux points suivants

1. Autoriser un garage d'une grandeur de 185 m² alors que le règlement prévoit une grandeur maximale de 74,5 m²
2. Autoriser que le garage soit situé en en cours avant de la maison
3. Autoriser que la garage soit situé à une distance de 9 m de la futur rue privée alors que le règlement prévoit une distance de 15 m dans cette zone

La propriété concernée est située dans la zone RUR-3 et comprend les lots 4 181 390 et 4 180 955 et le numéro civique est 370 St-Jean O.

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À EAST ANGUS, ce 17^{ème} jour de mars 2023.

BRUNO POULIN, CPA CMA
Greffier trésorier